

**RAPPORT DE LA COMMISSION DES FINANCES RELATIF
AU PREAVIS No 16 CONCERNANT UNE DEMANDE
D'AUTORISATION DE CONTRACTER DES EMPRUNTS JUSQU'A
CONCURRENCE DE 35 MILLIONS DE FRANCS**

Dans sa séance du 18 août, votre commission a étudié le préavis précité en collaboration avec MM.Jaquier, syndic et Meyer, responsable des finances.

Si l'autorisation délivrée par notre Conseil le 4 mars 2004 permettait d'alimenter la trésorerie de l'année en cours, la présente demande est nécessaire au remboursement des 2 emprunts 220.3224.02 et 04 et à leur refinancement début 2005.

Le loyer de l'argent étant sujet à la hausse, le service des finances souhaite bloquer ces montants à un taux intéressant d'environ 3,4 à 3,5 % (y.c. le coût d'anticipation). Cette manière d'envisager ce refinancement devrait permettre une économie importante au compte 220 (service financier), dès 2005.

C'est donc à l'unanimité que la Commission des Finances vous engage à accepter le préavis No 16 tel que présenté.

Le président de la Commission des Finances

20.08.04